



## **CHARTRE DE L'ASSOCIATION**

Notre association est consciente de la **nécessité de décarboner la production d'énergie** et de développer une **production d'énergie renouvelable**.

Cependant nous ne voulons pas **sacrifier la spécificité de notre vallée, en particulier sa qualité environnementale, à une industrialisation non réfléchie de cette production**.

L'association se positionne **contre l'éolien industriel dans notre vallée** car l'impact de ces infrastructures est trop important pour le paysage, le tourisme, la biodiversité et la santé.

L'association se positionne également **contre un développement irraisonné du photovoltaïque. Il est à noter que la consommation d'électricité totale des 26 communes de la vallée du Cérou correspond à la production d'environ 10 hectares de panneaux photovoltaïques**.

Nous **privilégions l'installation de panneaux photovoltaïques sur toutes les surfaces déjà artificialisées appartenant aux communes ou à des particuliers y compris dans les villages classés** (bâtiments et jardins, hangars agricole, parkings, cours des écoles, friches industrielles, anciennes carrières...).

Nous nous **opposons à l'installation de panneaux dans les habitats naturels non artificialisés** pour éviter de contribuer à l'effondrement de la biodiversité.

**Concernant l'agrivoltaïsme, nous sommes préoccupés par les difficultés financières du monde agricole. Nous sommes également conscients de l'aide que la location des terres cultivées peut apporter à celui-ci.** De plus ces panneaux peuvent apporter une plus-value agronomique (sécheresse, grêle, gel, ...).

Nous proposons, conformément aux **recommandations de l'INRAE**, de répartir l'installation de ces structures sur des superficies « raisonnables » (typiquement **1 à 5 hectares par exploitation**). **La couverture au sol par les panneaux devrait être de 20 % (soit 2000 m<sup>2</sup> par ha)** ce qui optimise la production agricole.

Par ailleurs, l'installation de ces centrales solaires est à favoriser pour **le plus grand nombre des agriculteurs, dans un souci d'équité**.

Il convient d'être vigilant sur le choix des sites d'installation et la surface totale sur la vallée, afin de **ne pas pénaliser les autres habitants et les activités touristiques**, et en essayant de **ne pas saturer visuellement le paysage**. Nous préconisons fortement que les champs dédiés à ces centrales soient entourés de haies.

**Une politique territoriale coordonnée nous semble indispensable (typiquement pour définir la surface éligible pour l'agrivoltaïsme au sein de la surface agricole totale de la vallée et de chaque commune).**

**Nous rappelons enfin que la vraie solution face au changement climatique et à la diminution des ressources terrestres n'est pas de produire toujours plus, mais d'aller vers une sobriété assumée.**